

A la une ! Avancement et promotion interne

Depuis plusieurs années, la CGT dénonce un nombre de promotions insuffisant. Dans un contexte de baisse du pouvoir d'achat, il n'est plus acceptable que les agents territoriaux soient la variable d'ajustement budgétaire, alors même que la Région développe une « marque employeur ».

L'avancement de grade et la promotion interne sont des droits statutaires essentiels. Ils doivent permettre à chaque agent territorial de voir son expérience et son engagement reconnus.

Pourtant :

- les ratios d'avancement sont insuffisants,
- la promotion interne est limitée à quelques privilégiés,
- les carrières, notamment en catégories C et B, restent bloquées.

La suppression du rôle des CAP a renforcé l'arbitraire et réduit les garanties collectives.

La CGT revendique :

- des ratios d'avancement et de promotion ambitieux ;
- la reconnaissance de l'expérience professionnelle et des missions réellement exercées ;
- l'égalité de traitement entre l'ensemble des agents territoriaux.

La CGT appelle la Région à prendre ses responsabilités en matière de pouvoir d'achat et à assumer un choix politique clair : **agir pour augmenter le point d'indice et/ou élargir significativement les possibilités de promotion et d'avancement.**

En l'absence d'une revalorisation salariale à la hauteur des besoins, l'administration doit mobiliser sans délai l'ensemble des dispositifs existants. Dans ce cadre, la CGT souhaite une application maximale des ratios d'avancement et des quotas de promotion interne.

Si les quotas ne s'appliquent plus à la catégorie B, ils demeurent en vigueur pour les catégories A et C et doivent bénéficier à tous les agents concernés, dans un souci de justice sociale et d'équité.

☛ **Une carrière territoriale ne peut pas être synonyme d'immobilisme..**

(1) **Ratios** : proportion d'agents pouvant bénéficier d'un avancement de grade parmi ceux qui remplissent les conditions (exemples : passer d'adjoint administratif à adjoint administratif 2ème classe ou de ATPEE2 à ATPEE1). Ils sont fixés par la collectivité après avis du CST.

(2) **Quotas** : nombre de promotions internes possibles, calculé en fonction des recrutements réalisés.



Processus des promotions et avancements 2026 !

Chaque organisation syndicale dispose de 3 à 4 représentants qui recevront, d'ici la fin du mois de mai, la liste des agents promouvables, classés selon les indicateurs définis dans les lignes directrices de gestion (LDG).

L'administration recevra les organisations syndicales qui le souhaitent en juin, lors de réunions bilatérales, en amont du « processus » qui a remplacé les CAP, celles-ci n'étant plus compétentes en matière d'avancements et de promotions depuis 2021.

Au cours de ces échanges, les organisations syndicales pourront donner leur avis sur le processus engagé et interroger l'administration, notamment sur certains avis hiérarchiques émis concernant des agents. Fin juin la Région communiquera les résultats définitifs des promotions et avancements.

☛ **Contactez-nous afin d'être renseignés, accompagnés et défendus.**

La CGT est à votre écoute pour répondre à vos questions.

L'AVIS FAVORABLE ÉMIS PAR VOTRE DIRECTION CONSTITUANT LE CRITÈRE PRINCIPAL, NOUS VOUS RECOMMANDONS D'ÉCHANGER À CE SUJET AVEC VOTRE HIÉRARCHIE.
ATTENTION : L'ABSENCE DE VALIDATION DE CETTE CASE VOUS EXCLURA DE TOUTE POSSIBILITÉ D'AVANCEMENT OU DE PROMOTION INTERNE.



La CGT, un syndicat pour tous !

La CGT, un syndicat pour toutes et tous

La CGT défendra toujours l'ensemble des agents, quelle que soit leur catégorie, leur statut ou leur métier.

Notre engagement est clair : aucun agent ne doit être laissé de côté.

Être à la CGT, c'est faire le choix d'un syndicat présent sur le terrain, qui agit, qui défend et qui soutient tous les agents sans distinction. Qu'il s'agisse de revendications salariales, de conditions de travail, de respect des droits ou de défense individuelle, la CGT est là, à vos côtés, dans l'intérêt collectif.

On ne choisit pas son syndicat au hasard, ni en jouant aux dés.

On choisit un syndicat parce qu'il vous représente réellement, parce qu'il porte vos revendications, parce qu'il se bat avec constance et détermination pour l'égalité, la justice sociale et la dignité au travail.

La CGT est un syndicat de solidarité, de lutte et de progrès social, qui rassemble toutes les catégories d'agents autour d'un même objectif : défendre les droits de chacun, aujourd'hui comme demain.



Rien n'est facile, mais ensemble, tout est possible !

Montpellier le jeudi (CAPDEVILLE) - Syndicat-cgt@laregion.fr : 06 15 93 37 75

Toulouse le mardi - HDR section CGT - Syndicat-cgt@laregion.fr : 05 61 33 57 68